

ARGUMENTAIRE CITOYENS

Ce document a été réalisé pour vous aider lors de vos RDV avec les députés. L'objectif étant d'avoir une certaine uniformité des entretiens avec les députés rencontrés pour que les messages passent mieux et que les points clés de cette réforme que nous souhaitons influencer ressortent bien lors des échanges. L'idée aussi est de leur poser des questions similaires pour pouvoir publier leurs réponses de manière uniforme.

Après les présentations, vous pouvez commencer l'entretien par la question générale:

- Quel est selon vous l'intérêt et l'objectif de la PAC aujourd'hui pour les citoyens européens (producteurs et consommateurs)?

Vous pouvez ensuite vous servir du tableau ci-dessous (page 2) pour dérouler votre argumentaire. Nous avons découpé la réforme actuelle en 5 grands thèmes :

- Pour une PAC plus équitable et transparente
- Pour une PAC à destination des biens publics
- Pour une PAC plus verte
- Pour une PAC qui donne des perspectives aux agriculteurs
- Pour une PAC plus solidaire.

Pour chaque thème vous avez :

- Un état de la PAC actuelle et de ses impacts sur notre agriculture et notre nourriture
- L'état de la réforme de la PAC votée par la commission agricole du parlement européen en Janvier dernier
- Ce que la société civile demande aux députés
- Et pour finir, la question à poser au député européen.

- Vous pouvez terminer l'entretien en invitant le député à diffuser auprès de son groupe parlementaire les positions citoyennes à défendre au moment du vote !

Merci de noter les réponses des députés et de nous les envoyer à pierrealain.prevost@gmail.com pour que nous puissions publier leurs intentions de vote, que nous viendrons leur rappeler lors du rassemblement à Strasbourg le jour du vote de la réforme de la PAC.

L'état actuel des choses / enjeux	Ce que veut la COMAGRI	Ce que la société civile souhaite	Question à poser au député
POUR UNE PAC PLUS EQUITABLE & TRANSPARENTE			
Aujourd'hui, la majorité aides directes du premier pilier de la PAC sont versées proportionnellement à la superficie des exploitations. Plus les agriculteurs exploitent d'hectares, plus ils touchent de subventions. <u>Implications :</u> - Les petites fermes familiales sont peu soutenues et ne sont pas reconnues pour leur rôle majeur sur le territoire - Les grandes cultures sont favorisées au détriment des autres filières (maraîchage, élevage, ...) - On favorise la concentration et l'agrandissement des structures, entraînant la mécanisation et la destruction de l'emploi agricole (-30% du nombre d'exploitations agricoles entre 2000 et 2010) (Cas d'agriculteurs qui se servent des aides PAC pour s'agrandir et acquérir des centaines d'Ha en Europe de l'est)	Plafonnement des aides à partir de 300 000€ (une dizaine d'exploitations concernées en France...) Les bénéficiaires des aides agricoles ainsi que leur montant restent secrets Une faible convergence des aides sur entre tous les hectares agricoles, même au sein d'un même pays Les états membres doivent pouvoir choisir la mise en place ou non d'une aide à la petite ferme (amendement 87)	Plafonnement obligatoire de l'ensemble des aides directes à partir de 100 000€ (article 11). Pour que ce ne soit plus 20% des exploitations qui touchent 80% des aides. L'argent récupéré pourrait servir à subventionner les petites fermes ou financer l'installation de nouveaux paysans ainsi que le développement rural. Plaine transparence sur les montants et les bénéficiaires des aides agricoles La convergence des aides doit être totale en 2020 sur l'ensemble de la surface agricole nationale, aboutissant à des aides uniques à l'hectare Tous les états membres doivent mettre en place une aide aux petites fermes (REFUS amendement 87). La définition de la petite ferme et l'aide allouée doit être adaptée à chaque pays (subsidiarité de la mise en œuvre)	Voterez-vous pour un plafonnement des aides directes à 100 000 Euros? Voterez-vous pour une pleine transparence sur les montants et les bénéficiaires des aides agricoles? Pensez-vous que nous devons rester sur des références historiques, souvent inégalitaires d'une région à l'autre? Voterez-vous pour la reconnaissance du rôle majeur des petites fermes dans la vie des territoires? NON à l'amendement 87, OUI à l'amendement 89
POUR UNE PAC A DESTINATION DES BIENS PUBLICS			
L'argent publique doit être utilisée pour le bien publique !	L'argent du contribuable investit dans le développement rural (2 nd pilier) devrait être versé aux compagnies d'assurance afin de gérer les aléas climatiques ou économiques	L'argent du contribuable n'est pas destiné à financer des produits d'assurance privée. Encore moins quand elle vient se financer sur les aides au développement rural	Voterez-vous contre l'utilisation d'argent public du Développement Rural pour financer des assurances revenu privées?
POUR UNE PAC PLUS VERTE			
Aujourd'hui, le versement des aides est soumis à de faibles contraintes environnementales et incite peu les agriculteurs européens à s'orienter vers des modes de production respectueux de l'environnement, de la biodiversité et en vue de produire des produits sains et de qualité.	Obligation de diversification: mettre en place au moins 3 cultures différentes (sur les surfaces de plus de 10 ha) sur l'exploitation. Une même culture peut couvrir 80% des terres de l'exploitation. Le verdissement (30% des aides) est <u>volontaire</u> : le refus de mise en place des trois mesures proposées n'entraîne pas la perte des autres aides du premier pilier de la PAC (70%) Les agriculteurs contractant une mesure agro-environnementale (MAE) pourront recevoir les aides du verdissement sans devoir remplir d'autres conditions. Pour un même bénéfice environnemental, un paysan recevra donc deux paiements: la MAE (2e pilier) et le verdissement (1er pilier). Le respect de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de la Directive Pesticides n'est pas requis pour l'octroi d'aides directes	Pour améliorer la fertilité des sols, mise en place d'une vraie rotation des cultures : au moins 3 cultures différentes, dont 1 culture de légumineuse/protéine, se succèdent sur une même parcelle. (amendement Comité ENVI du Parlement) La mise en place des mesures de verdissement est une condition pour recevoir les aides de base au revenu (COM*) Aucune certification, mesure agro-environnementale ou mesure autre que l'agriculture biologique ne doit être exempté de l'obligation d'appliquer le verdissement. Pas de double paiement pour une même pratique(COM) Le respect de la DCE et la directive Pesticides restent des conditions requises pour l'octroi d'aides directes (COM)	Voterez-vous en faveur d'une vraie mesure de rotation des cultures avec l'introduction d'une culture de protéine (légumineuse) plutôt que la diversification proposée? Voterez-vous en faveur d'un verdissement obligatoire à l'obtention des autres aides directes? Voterez-vous contre toute exception, autre que l'agriculture biologique, pour la mise en œuvre du verdissement? NON à l'amendement 62 - article 29 - paragraphes 3 et 4) Voterez vous pour le maintien de la DCE et de la directive pesticides dans la conditionnalité?
POUR UNE PAC QUI DONNE DES PERSPECTIVES AUX AGRICULTEURS			
Aujourd'hui les paysans du monde entier sont en concurrence directe, notamment avec l'agro business. Par ailleurs toutes les mesures d'encadrement des marchés sont progressivement abandonnées. De plus l'agrandissement des structures et l'augmentation de la productivité (le plus souvent au détriment de l'environnement et de l'emploi) tirent les prix vers le bas, exposant des filières entières à des prix de vente en dessous de leurs prix de production (ex : lait)	15% des aides du 1er pilier peuvent être couplé sur la quantité produite pour les productions fragilisées (dont l'élevage) et maintien des droits de plantation viticole et des quotas sucrier Possibilité pour les producteurs de se regrouper en organisation de producteurs	Un maximum d'aides couplées, liées aux quantités produites, pour les productions fragilisées. Une maîtrise et une répartition de la production, notamment par la mise en place et le maintien de quotas. L'adhésion à une organisation de producteurs ne doit pas être obligatoire et ne doit pas conditionner l'obtention d'aides publiques.	Voterez-vous pour un maintien maximum d'aides couplées aux quantités produites? OUI à l'amendement 78. Les mesures de marché sur le sucre et la vigne seront maintenues pour réguler ces secteurs. Voterez-vous pour un amendement demandant un maintien des quotas dans le secteur du lait?
POUR UNE PAC PLUS SOLIDAIRE			
L'Europe, par la PAC notamment et par les subventions aux exportations agricoles, est partie à la conquête des marchés de denrées alimentaires mondiaux. Cette conquête subventionnée s'apparente à du dumping qui a conduit à mettre à mal des pans entiers de l'économie vivrière de pays en voie de développement.	Pas d'évaluation des politiques agricoles sur leur rôle dans la faim dans le monde et sur les petits agriculteurs dans les pays en développement Subventions à l'export maintenues	Suivi et évaluation des impacts globaux des politiques agricoles avec les politiques publiques pour le développement (Comité DEV du Parlement) Suppression des subventions à l'export (Comité DEV du Parlement)	Voterez-vous pour instaurer un mécanisme de suivi/évaluation des impacts de la PAC dans les pays en développement ? Voterez-vous pour une élimination définitive des subventions aux exportations?